



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

TRANS/WP.1/2003/10
23 janvier 2003

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Groupe de travail de la sécurité et de la circulation routières
(Quarante et unième session, 31 mars-3 avril 2003
Point 7 de l'ordre du jour)

QUESTIONS DIVERSES

**Communication de la Fédération européenne des victimes de la route (FEVR)
et de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge
et du Croissant-Rouge (FICR)**

Assistance aux victimes de la route

Le présent document est le deuxième rapport intermédiaire sur le développement des recommandations examinées pour la première fois à la trente-huitième session du Groupe de travail de la sécurité et de la circulation routières (WP.1).

À sa trente-huitième session, le WP.1 a invité le groupe restreint pour l'assistance aux victimes de la route (France, Israël, FEVR, FICR) à développer les trois premières recommandations du document TRANS/WP.1/2002/7 du Séminaire de Budapest de 2001 sur l'assistance aux victimes, à savoir l'harmonisation de la définition des tués et des blessés de la route, le soutien à la mise en œuvre de la résolution TRANS/WP.1/2001/7 sur l'assistance aux victimes de la route et la trousse de premiers secours.

Un premier rapport intermédiaire a été soumis au WP.1 à sa trente-neuvième session (TRANS/WP.1/85, par. 40 et TRANS/WP.1/2002/35 et Add.1) et a fait l'objet d'une brève note verbale communiquée à la quarantième session (TRANS/WP.1/86, par. 22).

En raison de l'existence d'autres priorités et de contraintes de temps auxquelles il a fallu faire face au cours des deux dernières sessions, les délégations n'ont pas pu communiquer leurs observations et suggestions sur les propositions mentionnées dans le rapport (TRANS/WP.1/2002/35). Le groupe restreint n'a donc pas pu clore le dossier.

1. Harmonisation de la définition des tués et des blessés de la route

1.1 Le problème de la fiabilité des données statistiques concernant le nombre de tués et de blessés de la route a été soulevé pour la première fois à la cinquante-troisième session du Groupe de travail des statistiques des transports (WP.6) par le représentant de la FEVR, lequel s'appuyait sur le document TRANS/WP.1/2002/35/Add.1, établi par la FEVR et la FICR. Le débat qui a suivi à ce sujet est résumé comme suit dans le rapport du WP.6 sur sa cinquante-troisième session (TRANS/WP.6/143):

30. Les représentants de la FEVR ont informé le Groupe de travail des propositions d'amélioration des statistiques des accidents de la route, qu'examine aussi le Groupe de travail de la sécurité et de la circulation routières (WP.1) (TRANS/WP.1/2002/35/Add.1). Le Groupe de travail a noté que, selon les sources, le nombre réel de personnes blessées dans des accidents de la circulation routière était peut-être sous-estimé. Ces données sont généralement communiquées par la police, mais si l'on se reporte aux données concernant les blessures (graves et/ou légères) et les décès communiquées par les compagnies d'assurances et les hôpitaux, les chiffres sont beaucoup plus élevés.

31. Lors du débat, le Groupe de travail a noté que le problème venait de ce qu'à l'intérieur d'un même pays les sources d'information sont multiples et que les chiffres réels peuvent être faussés parce que les définitions des blessures et du moment de la mort ne sont pas les mêmes.

32. Le Groupe de travail a décidé de débattre en détail de la question de la sous-estimation du nombre des accidents de la circulation routière, lors de sa session de juin 2003. Par ailleurs, il a prié le secrétariat d'établir un questionnaire simple sur cette question, qui servira de point de départ à la discussion.

1.2 Par la suite, le Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques de transport (Eurostat, CEMT et CEE-ONU) a été prié de présenter à la prochaine session du WP.6 un projet de questionnaire à envoyer aux pays membres sur les sources d'où proviennent ces chiffres et les définitions des tués et blessés de la route. Après accord du WP.6, ce questionnaire sera envoyé aux pays membres et leurs réponses seront examinées (afin d'améliorer la fiabilité des chiffres) par le Groupe à sa prochaine session, en juin 2004.

1.3 La FEVR et la FICR ont rencontré un représentant du Département de la prévention des traumatismes et de la violence de l'Organisation mondiale de la santé (OMS). L'un des domaines fondamentaux de la stratégie quinquennale de l'OMS pour la prévention des traumatismes de la route concerne l'amélioration de la qualité des données. Ceci va tout à fait dans le sens des préoccupations du WP.1 et du WP.6. L'OMS a décidé de contribuer aux travaux sur la question (voir TRANS/WP.6/143, par. 32) et une lettre a été envoyée par l'OMS au Secrétaire du WP.6.

2. Soutien à la mise en œuvre de la résolution TRANS/WP.1/2001/7 sur l'assistance aux victimes de la route – trousse de premiers secours

En complément des travaux présentés dans le document TRANS/WP.1/2002/35, la FICR est engagée dans des activités dirigées par l'OMS qui visent à élaborer des directives applicables aux soins préhospitaliers. Le document susmentionné vise à donner des conseils aux décideurs pour établir ou renforcer les systèmes nationaux de soins préhospitaliers. Lors de la réunion mentionnée plus haut avec l'OMS (par. 1.3), la FICR et la FEVR ont présenté un rapport sur les progrès réalisés pour renforcer la mise en œuvre de la résolution. Il existe assurément des possibilités de croisement des compétences et de renforcement mutuel entre les deux dossiers. Des précisions complémentaires seront données à la quarante et unième session du WP.1.
